

# DECISION DU MAIRE



Marchés publics  
CC  
N°2019- 21

PRISE LE 28 JAN. 2019

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
RESULTANT DES DELIBERATIONS DU 30 MARS 2014 ET DU 25 JUIN 2015

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-219505989-20190128-MP2019DEC021-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2019

---

**OBJET : Démolition des fonderies Bernard situées rue du Général Leclerc en vue de la construction d'un espace culturel – Avenant n°1 au marché public de travaux du 08/08/2017.**

---

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

Vice-président délégué du Conseil départemental du Val-d'Oise,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations des 30 mars 2014 et 25 juin 2015, au terme desquelles il a reçu délégation d'attributions du conseil municipal,

VU le marché public de travaux du 08/08/2017 avec la société MELCHIORRE, sise 10 avenue Réaumur à Clamart (92142), pour un montant global et forfaitaire 106 100 HT,

CONSIDERANT que des analyses complémentaires ont révélé la présence d'amiante sur le site suite à l'effondrement d'une partie de la charpente du bâtiment,

CONSIDERANT que de ce fait, il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires pour traiter les déchets amiantés,

CONSIDERANT que ces travaux complémentaires impliquent une augmentation du montant du marché public de travaux du 08/08/2017 de 40.06% et une prolongation des délais d'exécution,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la Commission d'Appel d'Offre du 24 janvier 2019,

## DECIDE

**Article 1 :** La signature d'un avenant n°1 au marché public de travaux du 08/08/2017 avec la société MELCHIORRE dans les conditions telles que définies ci-dessous.

- ~ Montant des travaux complémentaires de désamiantage : 42 500 € HT.
- ~ Montant du marché public de travaux du 08/08/2017 après avenant : 148 600 € HT.
- ~ Durée initiale du marché public de travaux : 2 mois.
- ~ Date de démarrage des travaux : 01/10/2018.
- ~ Date initiale de fin d'exécution des travaux : 30/11/2018.
- ~ Durée de prolongation du marché public de travaux : 4 mois.
- ~ Date de fin d'exécution des travaux : 31/03/2019.

11


.....

**Article 2 :** Les autres prescriptions contractuelles du marché public de travaux du 08/08/2017 restent inchangées.

**Article 3 :** La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Monsieur le Trésorier Principal de Montmorency,
- à la société MELCHIORRE.

Le maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Luc STREHAIANO

Acte certifié exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT.

Le 28/01/2019

*La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa publication.*